

LA SECURITE EN RANDONNEE

Rando-Lim - Information des animateurs, le 9 décembre 2017

Chantal LE HENAFF et Jean Paul MERIGAUD

LES ENCADRANTS

L'encadrement d'une randonnée est le fait de personnes en charge d'un groupe de randonneurs. Ces personnes peuvent être « encadrants de fait » ou « encadrants de droit ».

1 - L'encadrant de fait

Les « encadrants de fait » sont à l'origine d'un projet de randonnée. Ils prennent en main l'organisation, la gestion et la conduite du groupe. Ils se comportent comme des encadrants, sans pour autant agir en vertu d'un mandat ou d'une délégation donnée par les dirigeants d'une structure associative.

Le groupe se constitue par affinité en dehors de toute organisation ou institution, et il n'y a parfois pas de leader désigné. Il n'y a pas d'organisation formalisée (groupe d'amis ou familial par exemple) mais l'un des membres se comporte nécessairement comme un encadrant.

2 - L'encadrant de droit

Est encadrant de droit un animateur de randonnée au sein d'une association.

Il est clairement identifié comme responsable du groupe et agit au nom et pour le compte de l'association, sur mandat donné par les dirigeants.

Le mandat peut être donné par inscription sur le calendrier associatif, ou par simple accord verbal entre le président et l'encadrant.

Recommandations pour la préparation d'une randonnée

En cas d'accident, la responsabilité de l'encadrant sera toujours recherchée (au civil comme au pénal), que l'encadrant soit « de fait » ou « de droit ».

Afin de pouvoir faire face à cette recherche de responsabilités dans les meilleures conditions, la Fédération Française de Randonnée recommande aux animateurs, lors de la préparation et de la conduite des randonnées, de suivre les préconisations suivantes, récapitulées dans la Chaine de Sécurité.

LA CHAÎNE DE SECURITE

Le processus **I.P.E.C.A**

I. - S'informer et informer les pratiquants sur

- l'itinéraire
- le terrain
- la météo
- le niveau des participants, y compris les compétences de l'animateur

P. - Préparer la randonnée

- estimer la longueur, le temps de marche effectif, les pauses et la durée globale envisagée
- estimer les endroits où un repli est possible (itinéraire alternatif, abri éventuel, accès des secours...)

E. - S'équiper, en matériel

- d'orientation (carte, boussole, altimètre, GPS...)
- de sécurité (gilet fluo, lampe frontale, sifflet...)
- de secours (trousse de secours, couverture de survie...)
- de communication (téléphone portable, radio...)

C. - Se comporter

L'animateur

- est responsable, jusqu'à la fin de la randonnée de l'ensemble des personnes qu'il a prises en charge au départ et qui constituent le groupe
- gère l'effort du groupe
- assure la cohésion spatiale du groupe (éviter l'isolement d'un ou plusieurs participants)
- sait en permanence se situer
- fait respecter le milieu traversé et respecte les lois et règlements en vigueur dans les milieux traversés (règlement d'un Parc National, code de la route...)

A. - S'adapter

- L'animateur doit s'adapter à l'évolution des conditions météorologiques, du terrain et du groupe
- Il doit savoir renoncer face à des conditions défavorables.

Attention, **IL EST TOUJOURS PLUS FACILE DE CONTINUER QUE DE RENONCER**

Extraits du mémento Pratiquer-Encadrer-Organiser, de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.